



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 20 Novembre 2023

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS,

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

La programmation des matchs en retard (17/12 et 07/01) sera faite le 27/11

D2 :

Le match N° 26501536 : **ORANGE FC / CHATEAURENARD FA** du 26/11 et N° 26501547 : **ORANGE FC / GORDES ESP** du 10/12 se joueront sur le stade de VISAN à 15H00.

D3 :

Le match N° 26502203 : **ALPILLES FC / ROGNONAS** du 03/12 se jouera à Maussane (Simon Barbier) à 15H00.

La modification pour le match N° 26502382 : **TARASCON SC / BARTHELASSE** ne peut être acceptée l'éclairage du Stade René Cassin n'étant pas homologué.

D4 :

Le match N° 26504756 : **LACOSTE US / BARTHELASSE** du 03/12 se jouera à 13H00.

Le match N° 26505144 : **PERTUIS USR 3 / GADAGNE ESP 4** du 03/12 se jouera à 13H00 au stade du Farigoulier.

En **Poule A** : **SARRIANS COM 2** déclare Forfait Général

SECTEUR COUPE

Suite à un problème informatique les tirages de coupe **ULYSSE FABRE** et **ESPERANCE** se feront le Lundi 27/11 à 16h.